

République Française

Département de la Loire

Ville de CRAINTILLEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le 20 mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 mars 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 11
Procurations : 3
Votants : 14

Présents :

Délibération n° 10

Présents : Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Anne-Laure SEUX

Absents excusés : Christiane ROCHEDIX, Odile MASSON

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Odile MASSON

OBJET :

**Budget primitif
2025**

Pouvoirs :

Mandants

Christiane ROCHEDIX
Odile MASSON
Arnaud VASSAL

Mandataires

Frédéric CHAUX
Hubert REBOURG
Catherine BERTHERAT

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 14 mars 2025, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Publié sur le site internet le 28 mars 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200750-20250320-2025-10b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2311-1 à L2311-7,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 20 février 2025, et à partir des besoins recensés lors de celui-ci, le projet de budget primitif a été élaboré pour l'exercice 2025.

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le budget, en intégrant les restes à réaliser et les résultats reportés s'équilibre comme suit :

➤ Fonctionnement	Recettes	1 225 130,79 €
	Dépenses	1 225 130,79 €
➤ Investissement	Recettes	364 893,57 €
	Dépenses	364 893,57 €

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité

- adopte le budget Commune, comme synthétisé ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
susdits

Les membres ont signé au registre

Publié sur le site internet le

Pour extrait conforme

Le Maire,



Georges THOMAS